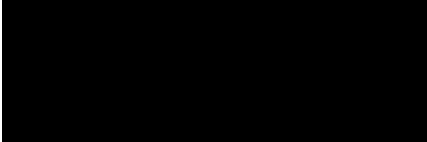


PAR COURRIEL

Québec, le 25 mars 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.538



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 23 février dernier, visant à obtenir différents documents en lien avec l'Entente relative au maintien d'un guichet administratif pour les transsexuels.

Voici les informations répondant au libellé de votre requête :

1. Copie de l'entente conclue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) en vigueur et tout avenant à l'entente :

Vous trouverez ci-joint le document répondant au point 1 de votre demande. Les seules modifications à l'entente ont été l'ajustement des coûts par chirurgie.

2. Copie du protocole de remboursement des chirurgies avec le Centre métropolitain de chirurgie (CMC) établi par le CHUM en vertu de l'entente :

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre requête, nous n'avons recensé aucun document répondant au point 2 de votre demande au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

... 2

3. Les rapports annuels des activités du guichet administratif pour les transsexuels transmis par le CHUM entre 2020 et 2023 :

Nous n'avons également recensé aucun document pour le point 3 de votre requête conformément à l'article 1 de la loi précitée. En effet, le guichet transmet au MSSS les factures de ses activités en fin d'année.

4. Le nombre de chirurgies effectuées par le CMC entre 2020 et 2023 dans le cadre de l'Entente, ventilé par type (p.ex. vaginoplastie, phalloplastie, mastectomie, etc.) :

Voici le nombre de chirurgies pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023

phalloplasties	metaiodoplasties	mastectomies	vaginoplasties	orchidectomies	Autres	Total
45	26	1192	617	21	283	2184

5. Le montant total des subventions allouées entre 2020 et 2023 au CMC pour les chirurgies réalisées dans le cadre de l'Entente, ventilés par type de chirurgies :

En 2021, le MSSS a versé un montant de 781 687\$ et en 2023, un montant de 844 109\$ pour couvrir la rétroaction de l'augmentation du coût par chirurgie en date de juin 2018 ainsi que les frais COVID. Ces montants couvrent la période de juin 2018 à mars 2022 et ne peuvent être ventilés.

phalloplasties	metaiodoplasties	mastectomies	vaginoplasties	orchidectomies	Autres	Total
1 844 840 \$	547 308 \$	10 582 850 \$	9 736 350 \$	168 720 \$	2 556 764 \$	25 436 832 \$

6. Le barème des coûts des chirurgies effectuées par le CMC dans le cadre de l'Entente entre 2020 et 2023 :

Un document répondant au point 6 de votre demande est joint à la présente.

En terminant, vous trouverez également annexés l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Caroline Dumont